

LE JOUR, 1951
20 JUIN 1951

SUR LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

A la déclaration ministérielle on trouvera, sur plus d'un point, un accent nouveau. Il y a là la promesse formelle d'un effort pour assainir et pour construire et cela est suffisant pour que ce Gouvernement reçoive un accueil favorable, non point seulement de la Chambre mais de l'opinion.

Et, dans l'ensemble, il est certain que l'opinion l'accueille bien parce que cinq ou six hommes y sont sûrement à leur place et parce qu'on attend d'eux qu'ils fassent leur métier dans des conditions mieux qu'honorables.

On s'est rendu compte tout d'un coup, on dirait, de la nécessité de mettre le gouvernement libanais par l'activité et par l'esprit, à la parité des gouvernements du voisinage. Pour gouverner correctement de nos jours, il faut beaucoup d'intelligence de travail, de vigilance et de désintéressement. Et le péché par omission de ceux qui gouvernent est à peine moins grave que le péché par action.

Avec sa Chambre et son Gouvernement d'aujourd'hui le Liban ne passera pas pour rétrograde. Dans le Pouvoir législatif, comme dans l'Exécutif, on trouve les éléments d'un redressement et les possibilités d'une existence nationale et sociale adaptée aux besoins du siècle. Certes rien n'est complet et tout n'est pas parfait ; mais l'orientation fondamentale est un fait acquis et ne se discute pas. Que la Chambre donne ou se donne le spectacle d'excès divers et de mouvements passionnés, cela reste accessoire, à condition qu'on ne perde pas de vue l'essentiel.

Le but de la majorité et celui d'une opposition digne de ce nom doit être, pour le Liban, une vie heureuse et prospère, où règne l'esprit de compréhension sur le plan national et de sagesse sur le plan international.

Le Liban est un petit pays trop beau et, à tous les points de vue, trop précieux pour que les Libanais se permettent, par leur manque de civisme et leurs querelles, de le menacer dans ses bases.

Nous ajouterons, en nous référant à la déclaration ministérielle et pour apporter un apaisement liminaire à chacun, que le Liban est parfaitement en mesure de se faire une existence économique satisfaisante et brillante même et qu'il ne dépend que de lui de pouvoir. Il y a chez nous, dans tous les domaines, des ressources telles qu'elles permettent de triompher de toutes les difficultés.

Dans son ensemble la déclaration ministérielle est suffisamment nette pour qu'on en puisse juger en connaissance de cause. Elle atteste, avec les intentions les plus droites, la plus grande bonne volonté. Et si elle ne montre pas tout en rose elle a le mérite de la franchise dans le souci de la vérité.

Pour notre part, nous serions porté à un peu plus d'allégresse que M. Le Président du Conseil qui a (et il le montre bien), le fardeau des responsabilités. Tout dépend à vrai dire de ce que le Gouvernement apportera à sa besogne quotidienne de volonté de travail, de force d'âme, de caractère et de courage. Et c'est surtout sur le caractère qu'on nous permettra d'insister.